



## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 février 2025

Le cinq février deux mille vingt-cinq à dix-huit heure quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de Le Château d'Oléron s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PARENT Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/11/2024.

**Présents :** M. PARENT Michel, Mme JOUTEUX Françoise, M. FERREIRA François, Mme FEAUCHÉ Catherine, M. ROUMEGOUS Jim, Mme PARENT Vanessa, M. CHARTIER Robert, M. SORLUT Jean-Paul, M. DA SILVA Jean-Yves, Mme BRECHET Christiane, Mme VILMOT Christiane, Mme CHANSARD Valérie, M. NADEAU Jean-Luc, Mme CHEMIN Isabelle, M. GAUTIER David, Mme AVRIL Anne, Mme MORANDEAU Patricia, M. LOT Rémi Mme MONTUS-PESENTI Marie-Josée, M. CHARLES Loïc,

**Absents avec pouvoir :** Mme HUMBERT Micheline a donné pouvoir à M. PARENT Michel, M. BÉNITO-GARCIA Richard a donné pouvoir à Mme JOUTEUX Françoise, Mme LE DOEUFF Anne-Marie a donné pouvoir à M. FERREIRA François, M. MICHEAU Philippe a donné pouvoir à Mme PARENT Vanessa, M. BESCOND-ROUAT Pierre-Louis a donné pouvoir à M. CHARLES Loïc

**Absents excusés :** Mme BONNAUDET Martine, M. PAIN Cyril

Mme AVRIL Anne a été élue secrétaire de séance.

**En exercice : 27                  Présents : 20                  Votants : 25**

### 2025-1-2 - Autorisation spéciale conféré au Maire pour engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 du Budget Annexe Structures Touristiques

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette), soit 65.655,25 €.

A la différence du vote du budget, qui s'effectue au chapitre, la liste des dépenses d'investissement ci-après est limitative et ne saurait donc valoir pour d'autres projets. Elle ne concerne que des opérations qui requièrent une intervention rapide. C'est l'exigence qui justifie ce principe de décision anticipée.

Budget Annexe "Structures touristiques" Montant autorisé 65 655,25 €	Montant de la dépense autorisée (TTC)
Aménagement atelier <i>A titre indicatif compte 21/2131</i>	15 000 €

Ordinateur de l'accueil  
*A titre indicatif compte : 21/2183*

5 000 €

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 pour le budget annexe Structures Touristiques dans la limite indiquée ci-dessus.

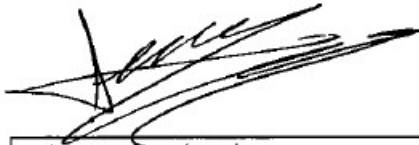
Après en avoir délibéré, avec 22 voix POUR, 3 voix CONTRE (M. CHARLES Loïc, Mme MONTUS-PESENTI Marie-Josée, M. BESCOND-ROUAT Pierre-Louis), le conseil municipal :

- ACCEPTE d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 pour le budget annexe « structures touristiques » dans la limite indiquée ci-dessus ;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser toutes démarches et signer toutes pièces destinées à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait le 12 février 2025

*Pour extrait conforme*

La secrétaire de séance  
Anne Avril



Le Maire,  
Michel PARENT



Acte rendu exécutoire

Après télétransmission en S/Prefecture  
Le

Et publication pendant 2 mois à compter  
de ce jour aux lieux habituels d'affichage  
ou notification

Le  
**12 FEV. 2025**

Le Maire, Michel PARENT

